

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 3 juin 2014

Projet de LGV Bretagne - Pays de la Loire

Comité de suivi du 3 juin 2014 à Rennes

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le comité de suivi du projet de Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire (LGV BPL) s'est réuni ce mardi 3 juin 2014 à la préfecture de la région Bretagne, sous la coprésidence du préfet de la Région Bretagne, coordonnateur du projet, et du représentant du ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, en présence des préfets concernés, des élus des collectivités financeurs du projet (Régions Bretagne et Pays de la Loire, Départements des Côtes-d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, Rennes Métropole et Pays de Saint-Malo) et des responsables de Réseau Ferré de France (RFF), en y associant Eiffage Rail Express (ERE).

Il a été rappelé que, suite à la signature de la convention de financement du projet le 13 juillet 2011, RFF a confié à ERE la conception finale, la construction et la maintenance de la LGV dans le cadre d'un **contrat de partenariat public-privé**, signé le 28 juillet 2011, pour une durée de 25 ans. RFF de son côté réalise avec l'appui des équipes de SNCF Infrastructure les huit jonctions au réseau existant, les dispositifs de gestion centralisée pour l'exploitation et l'alimentation électrique.

En termes de **maîtrise foncière**, l'ensemble des parcelles situées sous la future emprise est désormais maîtrisé.

Après l'obtention au premier semestre 2012 des diverses autorisations administratives, en particulier les arrêtés « loi sur l'eau » et « espèces protégées », ERE avec l'appui des services de l'État a défini précisément la localisation des mesures compensatoires à mettre en œuvre, qui vont porter sur près de 1000 hectares: plus de 90 % de ces mesures sont désormais validées, et la mutualisation au titre des différentes réglementations a permis de limiter au mieux l'impact en matière de surface agricole. La définition des modalités de gestion de ces mesures compensatoires est également en voie d'achèvement, en concertation avec la profession agricole.

Concernant **l'archéologie préventive**, les diagnostics et les fouilles sont désormais achevés.

En matière d'avancement des travaux, la phase terrassements de grande ampleur est bientôt terminée (21 Mm³ déjà réalisés sur un total de 26), alors que la quasi-totalité des ouvrages d'art courants est sortie de terre (82 ouvrages sont achevés sur un total de 240). L'heure est désormais aux livraisons de ballast et de traverses, qui préfigurent la nouvelle phase de travaux à venir, celle des équipements ferroviaires : pose des voies, des poteaux caténaires, des premiers bâtiments de signalisation... Les huit jonctions sous maîtrise d'ouvrage de RFF sont en travaux : 2 seront terminées en 2014, les autres devront être livrées à ERE fin 2015. La construction du bâtiment qui abritera le « poste de commande à distance », pour piloter la LGV, devrait par ailleurs s'achever en juin 2014. RFF, avec l'appui de SNCF Infra, poursuit aussi l'équipement du « central sous-station », gérant l'ensemble des installations électriques du grand Ouest, sur le site de la gare de Rennes.

Les membres du comité de suivi soulignent le respect du calendrier dans l'ensemble de ses composantes.

Contact presse: Préfecture de la région Bretagne - Françoise Kieffer au 02.99.02.11.80 ou Morgane Tirel au 02.99.02.11.81

Il a également été pris note de l'avancée des travaux de l'observatoire de l'environnement et socio-économique, qui a pour objectif l'évaluation effective sur une période de 10 ans des impacts du projet et le suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et de leur efficacité. Les thèmes à étudier sont stabilisés, les méthodologies partagées. Plusieurs sujets font d'ores et déjà l'objet d'études effectives : sur l'évolution du cadre de vie des riverains ou sur les retombées économiques locales du chantier. Parallèlement, un travail spécifique sur l'agriculture a été conduit en concertation avec la profession agricole.

L'enjeu du projet pour **l'emploi et la formation** a été rappelé. Le chantier a atteint en 2013 le pic de mobilisation de personnel avec plus de 4000 personnes. Dans le respect du contrat, près de 800 personnes éloignées de l'emploi ont été formées et recrutées sur les différents métiers du chantier, au-delà des clauses du contrat. Les dispositifs de formation sont mis en place et financés notamment par les Régions Bretagne et Pays de la Loire.

Enfin, le comité de suivi a également été l'occasion de présenter les impacts des travaux sur les circulations ferroviaires en 2014 et 2015. Sept opérations « coup de poing », avec interruption totale des circulations ferroviaires de 24 à 48 heures certains week-ends, sont programmées en 2014, et dix en 2015. Il a été recherché la mutualisation maximale des travaux et, en association avec les exploitants ferroviaires, la plus grande concertation et limitation de la gêne à l'usager.

La réunion a également permis de réunir le comité de suivi du projet de liaison rapide Angers – Laval – Rennes dit « Virgule de Sablé-sur-Sarthe », comprenant ses financeurs, l'État, RFF, les Régions Bretagne et Pays de la Loire, le Département de la Mayenne, Laval Agglomération et Angers Loire Métropole. Ce projet, d'un montant de 36,3 M€, consiste à créer une liaison de 3,6 km entre la ligne principale Le Mans-Rennes et le barreau de Sablé-sur-Sarthe. Ce projet fait désormais partie intégrante du projet de LGV et suit le même calendrier.

D'une longueur de 214 km entre Le Mans et Rennes pour un coût prévisionnel de 3 400 M€ courants, le projet de LGV Bretagne-Pays de la Loire est le prolongement, en direction de la Bretagne et des Pays de la Loire, de la LGV Atlantique mise en service en 1989.

Cette ligne nouvelle, circulable à 320 km/h, permettra de gagner 37 minutes sur les liaisons entre Paris et Rennes et, au-delà, pour l'ensemble de la Bretagne occidentale jusqu'à Saint-Malo, Brest et Quimper, 22 minutes pour Laval et 8 minutes pour Angers, Nantes et les territoires situés audelà. Elle apportera ainsi une contribution majeure à la réduction à terme du temps de parcours entre Paris et Brest ou Quimper. La virgule de Sablé permettra quant à elle d'obtenir des gains de temps très significatifs (de l'ordre de 45 minutes) sur des trajets tels que Rennes-Angers et Laval-Nantes.

La LGV Bretagne-Pays de la Loire constitue, avec l'amélioration des liaisons ferroviaires Rennes-Brest et Rennes-Quimper, le projet "Bretagne à Grande Vitesse", soutenu en Bretagne dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 et du Programme Opérationnel du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), et qui vise à mettre à terme Brest et Quimper à 3 heures de Paris.





























